



Le 17 avril 2017

## MISE EN APPLICATION

### AUDIENCES

Pour la semaine du 17 au 21 avril

- **Le 18 avril : David Claude Bugden**  
[Audience de règlement](#)

### AVIS

- **JitneyTrade Inc.:**  
[Acceptation du règlement](#)
- **Paul Sian :**  
[Audience de règlement](#)
- **Blaine Albert Kunz :**  
[Décision sur les sanctions](#)
- **Nelson Turcotte :**  
[Comparution initiale en vue de la fixation d'une date d'audience](#)
- **Jayanth Noronha:**  
[Décision sur les sanctions](#)

## RESSOURCES À L'INTENTION DES INVESTISSEURS

Des questions ou des plaintes?  
Il suffit d'appeler au numéro sans frais  
1 877 442-4322.

- [Brochures de l'OCRCVM à l'intention des investisseurs](#)
- [Déposer une plainte : un guide de l'OCRCVM](#)
- Liste des [sociétés](#) et des [marchés](#) réglementés par l'OCRCVM

Restez branché et abonnez-vous à notre service **ePublications** pour obtenir des alertes personnalisées concernant de nouveaux avis, communiqués, discours et politiques qui vous parviendront directement dans votre compte de courriel.

## Nouvelle webémission : Projet de modification des règles liées à l'inscription

La webémission présente des renseignements utiles sur les sujets ci-dessous, qui se trouvent dans la série 2000 des Règles en langage simple et dans les formulaires et notes d'orientation connexes :

- les changements concernant la propriété d'un courtier membre et les modifications apportées aux formulaires Demande de l'investisseur et Notification de l'investisseur;
- la réintroduction des catégories d'autorisation « gestionnaire de portefeuille » et « gestionnaire de portefeuille adjoint », et la transition à ces catégories;
- les changements qui se rapportent à la nomination d'un chef de la conformité et d'un chef des finances intérimaires;
- les changements apportés à la catégorie « surveillant » – en ce qui a trait aux compétences et à l'expérience requises;
- certaines questions liées aux compétences et aux dispenses;
- la formation continue;
- la Base de données nationale d'inscription.

[Pour en savoir plus ou pour vous inscrire...](#) Vous trouverez sur notre site Internet une [liste complète des webémissions reconnues aux fins de FC.](#)

## L'OCRCVM met la dernière main à la règle relative aux opérations financières personnelles

Le 6 avril, l'OCRCVM a annoncé que les employés des sociétés qu'il réglemente ne pourront pas agir à titre de fondés de pouvoir, de fiduciaires ou de liquidateurs pour leurs clients, à moins qu'ils ne soient de la même famille et, pour certains employés inscrits, qu'ils n'aient obtenu l'autorisation de leur employeur. Les sociétés disposent de six mois pour résilier les ententes existantes. Cette [exigence réglementaire](#) prendra effet le **6 octobre 2017**.

L'OCRCVM reconnaît que, dans certaines situations, la résiliation d'ententes existantes complexes pourrait se révéler difficile pour les courtiers membres.

L'OCRCVM fournira une aide à ces sociétés au cas par cas. [Pour en savoir plus...](#)



Suivez l'OCRCVM sur les médias sociaux.

**Renseignez-vous  
sur votre conseiller**

**VÉRIFIEZ** quels services votre conseiller est autorisé à fournir selon son inscription auprès de l'OCRCVM.

*Formation, antécédents disciplinaires et plus encore.*

**Essayez l'Info-conseiller de l'OCRCVM dès aujourd'hui.**

